

Avis administratifs

7217784501 - AA

Commune de GRISY-SUISNES

Approbation du Plan Local d'Urbanisme AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 10 décembre 2019, le conseil municipal de Grisy-Suisnes a approuvé la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).
Dès que toutes les mesures de publicité et d'affichage auront été accomplies, ce Plan local d'urbanisme (PLU) se substituera à tout document d'urbanisme applicable au même territoire.
Il est tenu à la disposition du public à la mairie, et à la préfecture de Melun aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

7216894401 - AA

Département de SEINE-ET-MARNE
Commune de PROVINS

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération n°2019. 101 du 12 décembre 2019, le conseil municipal de Provins, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, par écrit adressé au maire, mairie de Provins, 5, place du Maréchal-Leclerc, CS 60405, 77487 Provins cedex ou par courrier électronique à : service.urbanisme@mairie-provins.fr

7217801901 - AA



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019-37 du 20 décembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 14 janvier 2020 au 13 février 2020 à 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le mardi 14 janvier 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le jeudi 23 janvier 2020 entre 16 h 30 et 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le samedi 1er février 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le mardi 4 février 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le jeudi 13 février 2020 entre 16 h 30 et 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique), 2, rue Creuse, 77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 9 h 15 à 12 h 00, le mardi et le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10, sur le site internet de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole <http://www.saintsauveursurecole.fr/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal avant le 13 février 2020 à 18 h 30 à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole, 2, rue Creuse, 77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- par courrier à l'adresse suivante : mairie@saintsauveursurecole.fr avant le 13 février 2020 à 18 h 30.
- En ligne à la rubrique commentaires sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 avant le 13 février 2020 à 18 h 30.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.saintsauveursurecole.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier d'élaboration du PLU arrêté en conseil communautaire, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées et la dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de

Saint-Sauveur-sur-Ecole aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Adjudications immobilières

7217476101 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers - 77000 MELUN
Tél. 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION
À SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)

Visite le vendredi 24 janvier 2020
de 15 h 30 à 16 h 30

L'adjudication aura lieu le jeudi 6 février 2020 à 14 h 00, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc, 77000 Melun.

A la requête de :
La société CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE VERNON, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège social est 37, rue d'Albufera à Vernon (27200), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évreux sous le numéro 333 020 246, agissant poursuites et diligences de son président du conseil d'administration, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation : sur la commune de Savigny-le-Temple (77176), 9, rue Blanche Lefebvre, une maison d'habitation mitoyenne par ses deux pignons d'une superficie de 78,22 m² et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une entrée, une cuisine, un séjour, un dégagement, d'un WC et d'un garage.
- À l'étage : un dégagement, trois chambres, une salle de bains et un WC.
Le tout cadastrée section AT n° 101, pour 1 are 24 centiares, selon procès-verbal de changement de numérotage du 28 mars 1991, publié le 28 mars 1991, volume 1991-P n° 3025.
Le bien constitué le lot numéro 19 du groupe d'habitations Les Charmilles.
Occupation : les lieux sont loués selon bail d'habitation en date du 22 septembre 2016 pour une durée de trois ans avec un loyer initial de 1 000 euros.

Mise à prix : 150 000 euros (cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :
- 15 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,
- 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.
Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
S'adresser pour les renseignements :
- au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers, 77000 Melun.
Pôle saisies immobilières : 01 64 10 26 67 (ligne directe),
- courriel : avocats@malpel-associés.com
- annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal de grande instance de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR,
Avocat poursuivant.

7217674601 - VJ

Vente aux Enchères Publiques
au Tribunal Judiciaire de Melun
2, avenue du Général-Leclerc
77010 Melun

LE JEUDI 6 FÉVRIER 2020 À 14 H 00 - EN UN SEUL LOT

Lot numéro un (1) Libre - Bâtiment A - Un local d'activité industrielle comprenant :
- Au rez-de-chaussée : un grand espace vide, deux pièces sur façade, cuisine, sanitaires, wc.
- À l'étage : escalier métallique avec garde-corps, palier, trois pièces identiques, fenêtres sur rue.
Lot numéro deux (2) Occupé - Bâtiment A - Un local d'activité industrielle comprenant :
- Au rez-de-chaussée : Une salle de restaurant, wc, placard de rangement sous l'escalier, garage aménagé en réserve.
- À l'étage : escalier métallique avec garde-corps, palier avec salle de restaurant, coin cuisine.
10 parkings extérieurs :
lots n°17 à n° 24 et n°29 à n°30 du RCP, accès et jardins.
à SAVIGNY LE TEMPLE (77 176)
Au 15 - 21 à 27 rue des Sources et Voie M 3 -
Entrée par le n°15

Dans un ensemble immobilier en copropriété figurant au cadastre sous les références suivantes :
- cadastrés section BI n° 45 - lieudit 15, rue des Sources pour une contenance de 97a 25 ca,
- cadastrés section BI n° 46 - lieudit rue des Sources pour une contenance de 6a 65 ca.
Soit une contenance totale de 1ha 03a 90 ca.

Mise à prix : 250 000 euros

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :
- 25 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre
- 12 000 euros à l'ordre de la Carpa
Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication. Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au barreau de Melun.
Rens :
- Me Emile DUPIN, avocat au Barreau Melun. P. : 06 95 13 50 70 dupin.emile.pro@gmail.com
- CABINET RAVET, Me Yves-Marie RAVET, avocat au barreau de Paris, 11, rue Saint Florentin, 75008 Paris - T. 01 44 29 31 62.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Melun (RG : 18/00110 (futur Tribunal Judiciaire à compter du 1er janvier 2020) ou au cabinet de l'avocat poursuivant.
VISITE LE 23 JANVIER 2020 DE 15 H 00 À 16 H 00

7218018001 - VJ

SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

Avocats
182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du mardi 11 février 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande
D'un PAVILLON D'HABITATION

à VENEUX-LES-SABLONS (Seine-et-Marne)
15, allée Marion Delorme

composé de :
- Rez-de-chaussée : entrée, séjour, cuisine aménagée, chambre avec salle d'eau, WC, cellier.
- Etage : palier, 4 chambres, salle de bains, WC, petite pièce.
Surface habitable : 130,55 m²
Garage - Terrain autour.
Le tout cadastré Section AP n° 839 pour 07 ca et n° 864 pour 6 a 74 ca, soit au total 6 a 81 ca.

Mise à prix : 105 000 euros

A la requête du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE S.A, 19, rue des Capucines, 75001 Paris.
Visites :
- le mercredi 22 janvier 2020 de 11 h 00 à 12 h 00.
- le lundi 3 février 2020 de 11 h 00 à 12 h 00.
Renseignements :
- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire et au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI.
- Sur Internet : www.licitor.com
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Fontainebleau.

Pour avis, (signé) D. SAULNIER.

7218017801 - VJ

SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

Avocats
182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du mardi 11 février 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande
D'un ENSEMBLE IMMOBILIER

à DORMELLES (Seine-et-Marne)
24, place Saint Gervais

comprenant : un Corps de Ferme et divers bâtiments aménagés pour la location évènementielle avec diverses parcelles de bois, prés et jardin :
- Corps de Ferme de quatre ailes avec cour centrale, d'une surface habitable totale de 1130,55 m² (dont 5 salles pour environ 500 m² au total, 6 chambres principales, cuisines et réserves, logement de gardien).
- Ecurie à l'Est et pigeonnier avec greniers.
- Halle au Sud couvrant 547 m² et 242 m² à l'étage.
Et diverses parcelles en nature de bois, prés et jardin.
Le tout cadastré Section AB n°s 1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 341 - 346
466 - 467 - 468 et Section B n°s 6 - 7 - 8 - 9 - 47 pour une surface totale de 14 ha 56 a 83 ca.

Mise à prix : 800 000 euros

A la requête du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, S.A, ayant siège 6, avenue de Provence à 75009 Paris.
Visites :
- le mercredi 22 janvier 2020 de 14 h 00 à 16 h 00.
- le lundi 3 février 2020 de 14 h 00 à 16 h 00.
Renseignements :
- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire, et au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI.
- Sur Internet : www.licitor.com
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Fontainebleau.

Pour avis, (signé) D. SAULNIER.

7218015401 - VJ

Maître D. NARDEUX

Avocat
24, quai Pasteur, 77000 MELUN

Associé de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 6 février 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Melun (S-et-M), 2, avenue du Général-Leclerc
APPARTEMENT

à LIEUSAINT (Seine-et-Marne)
10, Trait d'Union

(au 2ème étage appart. T1 - Surface privative : 45,21 m²
Bail commercial à usage d'hôtel
pour 9 ans à compter du 05/02/2014)

Mise à prix : 49 000 euros

Visite : le lundi 27 janvier 2020 de 14 h 00 à 15 h 00.
Renseignements :
- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal judiciaire (actuellement TGI) de Melun.
- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23.
- Internet : www.licitor.com

Pour avis (signé) D. NARDEUX.